

## RECTIFICATIFS

*A toutes les habitantes et habitants de Saint-Maime,*

Depuis quelques jours certains d'entre vous ont reçu la visite de personnes qui vous proposent de signer une pétition réclamant ma démission.

De nombreux habitants m'ont contactée car ils sont outrés par le procédé et les arguments avancés.

Je souhaite donc faire une mise au point.

### **Urbanisme**

- Les permis de construire et les déclarations préalables sont toujours instruits en Mairie et il n'est **PAS** prévu de bloquer pendant 2 ou 3 ans les autorisations d'urbanismes.
- Les avis défavorables émis sur certaines demandes ne sont pas le résultat de mon bon vouloir. Un refus est **OBLIGATOIREMENT** et **LEGALEMENT** motivé par des références aux textes d'urbanisme, ce n'est pas le « fait du prince » (ou de la princesse) d'accorder ou de refuser ces demandes. De plus, j'ai expliqué à diverses personnes ce qui était non conforme dans leur dossier pour leur permettre de modifier leur projet et ainsi obtenir une suite favorable. J'ai également appelé directement les services des architectes des bâtiments de France et l'architecte conseil afin d'obtenir des rendez-vous pour les habitants en vue de leur faciliter les démarches.

### **Ecole**

- Les temps périscolaires, cette année, se déroulent très bien. Le personnel en place est titulaire des diplômes requis. Des formations complémentaires, financées en partie par la CAF, sont prévues.
- Nous avons recruté 3 personnes pendant la période estivale pour l'école et l'entretien des bâtiments communaux. Les annonces parues sur le site de Pôle-Emploi nous ont valu la réception de 40 curriculums vitae. Lors d'une réunion avec plusieurs élus, nous avons retenu 10 CV pour chaque poste, puis reçu en entretien 4 personnes par poste.

**AUCUN** curriculum vitae n'émanait d'habitants de la commune.

Il n'y a donc aucune volonté de ma part ou des autres élus de recruter exclusivement à l'extérieur de la commune.

- Je n'ai pas mis au chômage 2 mères de famille, au contraire : nous avons recruté, en août et septembre 2014, 2 habitantes de la commune qui étaient en difficulté puisque éligibles au Contrat Aidé (CAE). Il n'a pas été possible de renouveler les contrats compte-tenu que ces agents n'avaient pas pris en compte les remarques de travail que nous leur avons formulées à plusieurs reprises.

Il est vrai que l'une de ces personnes avait été recrutée par l'ancienne municipalité pour un contrat de 9h par semaine en CDD, il est vrai également que ce contrat été arrivé à terme en novembre 2013.

### **Chasse**

- Je n'ai jamais pris position **CONTRE** la chasse. Je ne pratique pas cette activité et je n'empêche pour autant personne de le faire. Je suis plus habile sur des cibles en carton dans les stands de tir.

### **Petite enfance**

- J'ai bien proposé, avec l'accord des autres élus, de mettre à disposition les locaux de l'ancienne gare (rez-de-jardin) à l'association « Gare Ô minots », future maison d'assistantes maternelles. Une visite a eu lieu en présence des services de la Protection Maternelle et Infantile. La liste des travaux de mise aux normes a été établie. La commune participera pour ce qui relève de ses obligations de propriétaire et l'association prendra en charge celles relevant des occupants. Tout sera donc mis en œuvre pour répondre aux exigences légales de l'accueil d'enfants. Les assistantes maternelles individuelles déjà en place sont également soutenues par la commune et leurs coordonnées sont affichées sur le site internet communal.

## Travaux

- Les entrepreneurs de la commune sont aussi sollicités pour établir des chiffrages pour divers travaux. Les commandes sont passées au « mieux disant » ce qui implique de prendre en compte le prix de la prestation, la technicité, le délai d'intervention et d'autres critères environnementaux suivants les cas. Il s'agit d'une mise en concurrence obligatoire et réglementaire pour une gestion intelligente des deniers publics. Il en va donc de la responsabilité des élus d'être clair et rationnel dans le choix d'un prestataire. Accepteriez-vous que l'argent de vos impôts soit dépensé sans contrôle et sans mise en concurrence ?

## Personnel communal

- Alexandru CHERCIU qui est agent aux services techniques ne cherche **AUCUNEMENT** à démissionner, l'intéressé est prêt à en répondre à qui douterait.
- Ce qui est vrai, c'est que hormis deux, les agents titulaires de la commune sont en arrêt maladie. Il est prévu, à mon initiative avec l'accord verbal des autres élus et la médecine du travail, la mise en place d'une médiation et d'un accompagnement de « crise » afin de trouver des solutions pérennes à ces situations.

Le service public continu de fonctionner normalement, vos démarches administratives peuvent être réalisées en Mairie.

La liste des arguments dont j'ai eu connaissance n'est certainement pas exhaustive donc si certains d'entre vous souhaitent des informations complémentaires, ils peuvent écrire par email à l'adresse suivante :

[mairie.saintmaime@orange.fr](mailto:mairie.saintmaime@orange.fr)

ou

Téléphoner en Mairie au **04 92 79 58 15** de **8h30 à 12h00** pour une prise de RV.

Sachez que si vous êtes signataire de la pétition, vous avez le droit de changer d'avis et de réclamer le retrait de votre signature. Adressez votre demande par courrier aux personnes qui vous ont sollicité. Si leurs adresses vous font défaut, vous pouvez également déposer votre lettre auprès des services de la Mairie qui feront suivre. N'oubliez pas de demander une confirmation de votre radiation sur la liste des signataires.

**La préfecture et la sous-préfecture sont au fait de cette pétition mais à AUCUN moment, leurs services ont préconisé une telle action.**

Ce texte n'est pas polémique, il vise juste à éclaircir les points sur lesquels on porte atteinte à mes actes et paroles. J'espère que notre village et ces villageois retrouveront rapidement une quiétude d'esprit et une forme de bonne humeur qui améliorera les relations entre les personnes.

Bien cordialement.

Mireille BOR

*Maire de Saint-Maime*